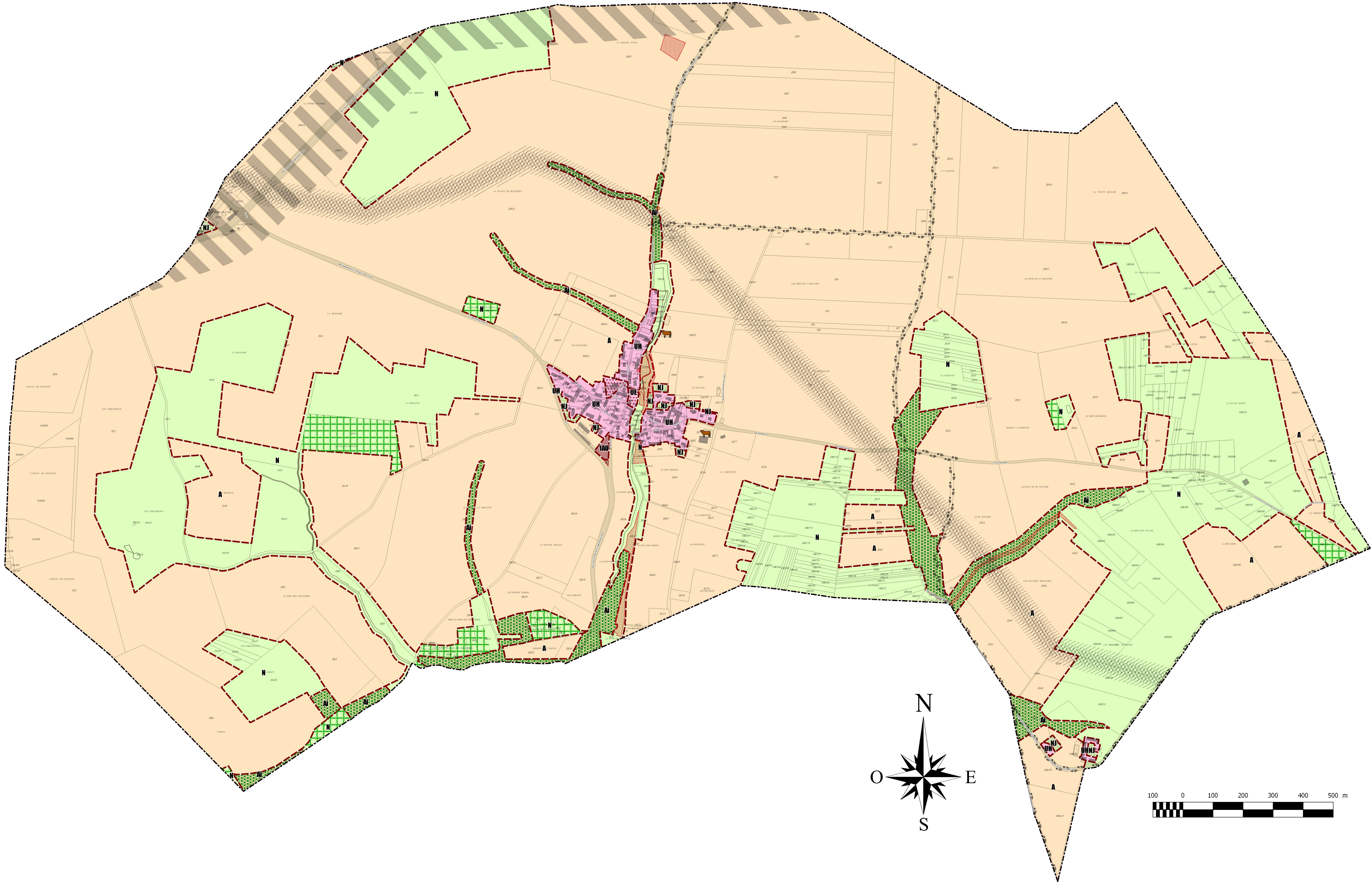




Légende

Zonage

- UH (Vocation principale d'habitat)
- UE (Vocation principale équipements publics)
- AU (Vocation principale d'extension de l'habitat)
- A (vocation principale d'exploitation et d'équipements agricole)
- Ai (Agricole inconstructible)
- N (Zones boisée ou concernant des écosystèmes dont l'intérêt écologique est élevé)
- NJ (Zone semi-naturelle à dominante de jardins)
- EBC (Espaces Boisés Classés)
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23
- Eléments remarquables à protéger au titre de l'article L151-23
- Emplacement Réservé
- Bâtiments d'élevage
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Risques connus

- Gazoduc : zone de danger significatif
- Gazoduc : zone de danger grave
- Gazoduc : zone de danger très grave
- Zones affectées par le bruit des infrastructures

NB : le risque lié aux inondations et coulées de boue, correspondant au périmètre d'application du PPRi, est figuré, pour des raisons de lisibilité, sur le document 5.3

Commune de COUPRU

Plan Local d'Urbanisme

**Document n°4-2a :
pièce graphique du règlement
ZONAGE
de l'ensemble du territoire**

Dossier approuvé le :

Cachet et signature
de la collectivité

GEOGRAM
Environnement - Urbanisme

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Terny
Tel : 03 26 50 35 86
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr